



Municipalité d'Yvonand
Av. du Temple 8
Tél. 024/557 73 00
Fax 024/557 73 01
greffe@yvonand.ch
www.yvonand.ch

AU CONSEIL COMMUNAL

1462 YVONAND

Préavis municipal No 2020/13

Concerne : Aménagement d'un espace public sur le Pré de l'Hôtel de Ville – demande de crédit complémentaire

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Les aménagements du Pré de l'Hôtel de Ville sont terminés depuis un certain temps déjà et nous pouvons l'affirmer à satisfaction des très nombreux utilisateurs. Cette espace a fait et fera encore l'objet de développements pour répondre au mieux à la majorité des usagers. La dernière demande en date, à laquelle votre municipalité a répondu favorablement, porte sur la pose d'une balançoire pour les plus jeunes enfants.

Tous les ajouts depuis la fin des travaux sont financés par le budget ordinaire. Il restait une dernière étape à franchir, celle du bouclage des comptes. A cette occasion, la commission des finances a constaté un dépassement de Fr. 278.70 sur un crédit de Fr. 165'605.00.

A juste titre et comme le prévoit le règlement, ce dépassement doit être formellement accepté par votre instance et c'est la raison pour laquelle la municipalité dépose le présent préavis. L'objectif de la municipalité va au-delà de cette formalité et vise également à informer le conseil au sujet des modifications apportées.

Plan d'exécution et détails du projet

La demande de crédit acceptée portait sur les aménagements extérieurs et sur les éléments suivants :

- a. La plantation de 4 arbres supplémentaires (dont 1 tilleul en lieu et place d'un des platanes reportés sur le plan).
- b. La création d'un espace à l'angle N-O (haie basse, 3 buissons et 2 bancs).
- c. L'implantation de 3 bornes électriques et de 7 poteaux rétractables pour réserver l'accès des surfaces carrossable aux piétons ou ayant droit.
- d. 7 bancs supplémentaires dans les allées.
- e. 2 tables et bancs supplémentaires sur la surface enherbée.

Le plan d'exécution associé initialement à la demande de crédit est reporté ci-après.



Adaptations apportées au projet

Les modifications suivantes ont été apportées au cours de la réalisation des travaux et financées à l'aide de la demande de crédit. Ces dernières ont toutes été présentées et acceptées par la municipalité. Pour rappel, la demande de crédit prévoyait de financer le mobilier urbain par le budget ordinaire

- f. Espace à l'angle N-O : seules les plantations ont été réalisées et l'espace est resté libre pour l'instant.
- g. Une 4^{ème} borne électrique a été équipée et une allée supplémentaire de poteaux rétractables a été installée le long de la rue de la Tannerie.
- h. Ajout d'une plateforme en bois autour du tilleul donnant sur la Grand'Rue. Cet ouvrage réalisé par une entreprise locale est très apprécié. Il a été financé en partie avec le soutien de l'association JY VAIS (don de Fr. 2'618.20 sur un coût total de Fr. 9'000.00).
- i. Raccordement électrique et éclairage du cabanon à l'angle N-E.

Aspects financiers

Le tableau financier ci-après donne le détail des factures comptabilisées sur la demande de crédit. Le bilan aboutit à un dépassement de Fr. 278.70 sur une demande de Fr. 165'605.00.

Dates des factures	Petit matériel (voirie)	Aménagement (Regard sur l'extérieur)	Bornes électriques (G. Beaud)	Poteaux rétractables (A-Z SA)	Divers et imprévus	Décomptes / commentaires
28.08.2018	271,70	55 000,00				
09.10.2018	10,65					
24.10.2018		43 800,00	26 390,00		7 000,00	Multi Design architecte: exécution
24.10.2018		11 500,00				
11.12.2018		4 250,00				
04.02.2019				8 603,60		
25.02.2019				208,30		
20.03.2019	364,05					
10.04.2019					-2 618,20	Don assoc. JY Vais
15.05.2019	374,90					
15.05.2019	508,40					
27.05.2019					9 000,00	Binggeli Bois: banc public autour du tilleul
28.05.2019	143,55					
27.11.2019					1 076,75	G. Beaud: lumière dans le cabanon
Coûts engagés cumulés	1 673,25	114 550,00	26 390,00	8 811,90	14 458,55	165 883,70
		151 425,15				
Demande de crédit, préavis 2018/01		150 550,00			15 055,00	165 605,00
Montant final de la demande de crédit complémentaire :						278,70

En conclusion, la municipalité souhaite que le conseil communal, après avoir entendu les rapports de la commission des finances et de la commission ad-hoc, prenne la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

Vu le préavis de la municipalité

Décide

1. D'autoriser la municipalité à imputer un montant supplémentaire pour ces travaux d'aménagement de Fr. 278.70.
2. D'amortir ce montant supplémentaire de Fr. 278.70 par un amortissement complémentaire.

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


Philippe Moser



La Secrétaire :


Viviane Potterat

Municipal-délégué : M. Romano Dalla Piazza

